

Zeitschrift:	Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz
Herausgeber:	Schweizer Film
Band:	5 (1939)
Heft:	72
Rubrik:	Association des producteurs suisses de films

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association des producteurs suisses de films

Exposition nationale Zurich 1939. L'action financière auprès des membres pour permettre la participation à l'Exposition nationale a abouti. Seules quelques maisons isolées se sont tenues à l'écart.

Un contrat servant de base à l'exposition du film a été conclu entre le Comité d'organisation de l'Exposition nationale et le Comité du groupe de l'industrie du film. D'autre part une convention a été signée entre le Comité et notre association pour fixer les modalités de notre participation à l'exposition, qui sera marquée entre autres par la production et la présentation de 4 films montrant les diverses phases par lesquelles passe un film avant de pouvoir être projeté et à combien se montera notre participation à cette exposition. Le Comité du groupe de l'industrie du film est présidé par M. le Dr. Meyer qui est également à la tête de notre organisation. Le Comité se réunira prochainement pour prendre

les dernières dispositions au sujet de l'exposition. Nos membres seront renseignés par circulaire ou à l'occasion d'une prochaine assemblée générale.

Le film suisse dans le cadre du projet d'arrêté fédéral visant à maintenir et à faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération. Le message y relatif traite le film très rapidement et renvoie le lecteur pour les détails, aux messages publiés à l'occasion de l'institution d'une Chambre du film. Il fait ressortir la très grande importance du film suisse en ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine spirituel, tant pour combattre les influences étrangères à notre caractère que pour souligner la valeur positive de ce qui nous est propre. Il estime que s'il n'était pas possible de créer une revue hebdomadaire suisse du film sans subsides publics, ceux-ci pourraient et devraient être puisés dans le crédit prévu pour la nouvelle institution et se montant, suivant le message, à 500 000 fr. par an. Le message sera probablement discuté par les Chambres fédérales au mois de mars.

Mercredi 4 Janvier les 340 Cinémas de Paris ont fermé leurs portes

«La Cinématographie française» écrit:

C'est au cours de sa dernière session, le samedi 31 décembre, que le Conseil municipal de Paris a voté la taxe municipale sur les salles de cinéma, taxe fixée par paliers de recettes nettes mensuelles comme suit:

Jusqu'à 30 000 francs, 3,60 %; au-dessus de 30 000 francs jusqu'à 50 000 francs: 9 %; au-dessus de 50 000 francs jusqu'à 100 000 francs: 12 %; au-dessus de 100 000 francs: 15 %.

Ce vote, nous dit M. Raymond Lussiez, Président du Syndicat français des directeurs de salles, qui lutta courageusement contre ce nouvel impôt, eut lieu dans une confusion générale.

*

On sait ce que cet impôt représente pour l'exploitation parisienne et pour l'industrie tout entière: 28 millions d'impôts nouveaux qui s'ajouteraient aux 70 millions de taxes d'Etat et des droits de pauvres payés en 1937 par les cinémas de la capitale. La réaction des directeurs ne s'est pas fait attendre. Dès lundi 2 janvier, les administrateurs du Syndicat français des directeurs de salles, présidé par M. Raymond Lussiez, ainsi que ceux de la Chambre syndicale française des directeurs, présidée par M. Roger Weil-Lorach, de même que les représentants des trois grands circuits: Pathé, représenté par MM. Desjardin et Hesse; Gaumont, représenté par M. Jay, et Siritsky, représenté par M. Politi, se sont réunis et, à l'unanimité, ont décidé la fermeture générale des salles de Paris, à partir de mercredi 4 janvier.

La grève fut votée à l'unanimité.

Dans la journée de mardi, deux réunions eurent lieu au siège du Syndicat français. A ces réunions, participèrent les représentants de toutes les branches de l'industrie

qui se montrèrent unanimes pour entamer la lutte et décidèrent la fermeture des salles de Paris.

Mercredi matin, 3 janvier, 340 directeurs confirmèrent à l'unanimité la décision des syndicats.

Mercredi matin, au Palais des fêtes, 340 directeurs vinrent confirmer, à l'unanimité, la décision des syndicats.

M. Lussiez rendit compte à l'assemblée de la situation et des mesures prises, protesta contre les manœuvres, les lacérations

des affiches et les fausses nouvelles de toutes sortes dont le but évident est de créer la dissension parmi les directeurs. M. Lussiez rendit également compte d'une lettre de la Société des auteurs de musique qui demande, elle aussi, une augmentation des droits. Il signala, en outre, le fonctionnement de la Caisse de solidarité pour les employés se trouvant dans une situation pénible et annonça l'extension de la fermeture si, dans huit jours, satisfaction n'était pas accordée. En effet, il a été décidé que dans une semaine la banlieue suivrait le mouvement et dans quinze jours la province. M. Lussiez déclarait que toute la fisabilité excessive du cinéma se trouvait en question. Il s'agit de savoir si la France veut un cinéma ou si elle n'en veut pas.



Le capitaine Bénoit,
TRIOMPHE A PARIS, et bat tous les records de recettes.
Cliché: Royal Films S.A.